**DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION**

**D’UN EMPLOI**

**Le Maire *(ou le Président)* informe l’assemblée :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Conformément à l’article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil ……………….. de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique.

Vu l’avis du Comité Technique en date du ………………………..

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil ……………….. le ………….,

Considérant la nécessité de supprimer l’emploi correspondant au grade de …………. en raison de …………. (*exposer précisément les motifs*),

**Le Maire *(ou le Président)* propose à l’assemblée :**

**Article 1 :**

La suppression de l’emploi correspondant au grade de …………. , permanent à temps complet ou non complet (*dans ce cas préciser la durée hebdomadaire de service*), pour exercer les fonctions de …………. *(détailler les fonctions*).

**Article 2 :**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du ………….,

Filière : ................................................................................................................,

Cadre d’emploi : ..................................................................................................,

Grade : ............................................................................................................... :

- ancien effectif ........................ (*nombre*)

- nouvel effectif ........................ (*nombre*)

**Le conseil …………………, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

D’adopter la suppresion de cet emploi ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.